



Banque de la République d'Haïti



Note mensuelle d'inflation

Juillet 2023

Table des matières

I.- Introduction.....	2
II.- Évolution de l'inflation globale en juillet 2023.....	2
III.- Évolution des principales fonctions de consommation en juillet 2023.....	2
IV.- Évolution de l'inflation selon l'origine des produits et les régions géographiques du pays.....	4
V.- Évolution de l'inflation sous-jacente	4
V.- Facteurs explicatifs de l'évolution de l'inflation mensuelle	4
VI.- Prévisions d'inflation.....	5

I.- Introduction

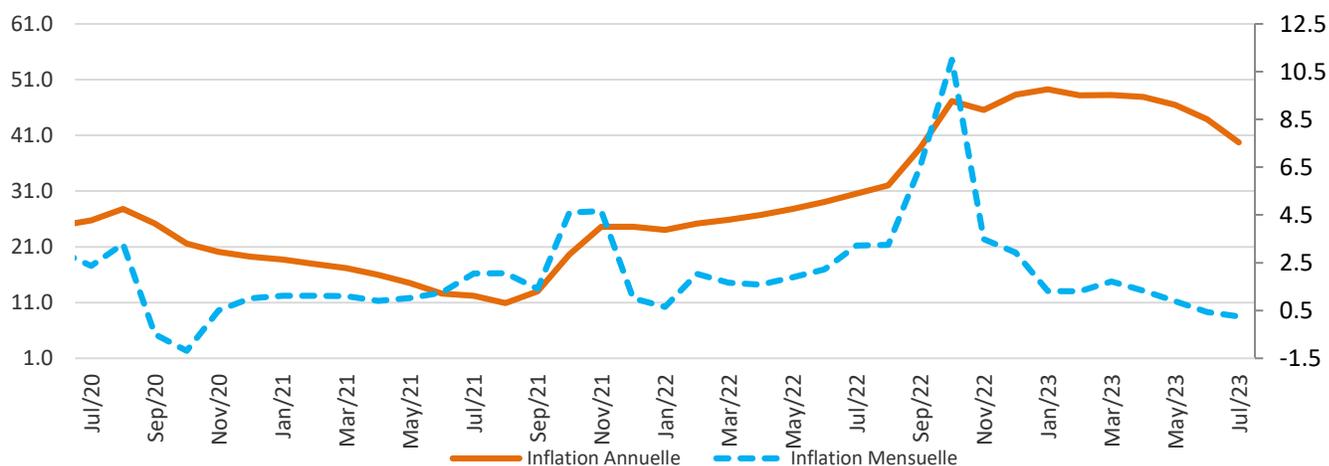
Cette note analyse l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Haïti au cours du mois de juillet 2023. Elle apporte quelques éléments explicatifs permettant de comprendre les facteurs qui influencent la variation mensuelle de l'IPC.

II.- Évolution de l'inflation globale en juillet 2023

L'indice des prix à la consommation (IPC) a été estimé à 317,9 en juillet 2023 contre 317,1 en juin 2023 et 227,5 un an plus tôt. En rythme mensuel, le taux d'inflation s'est établi à 0,3 %, soit 20 points de base (pb) de moins par rapport au mois précédent. Parallèlement, l'inflation annuelle a atteint 39,7 %, accusant un repli de 4,1 points de pourcentage (pp) sur un mois.

D'octobre 2022 à juillet 2023, l'inflation mensuelle cumulée a atteint 24,7 % contre 23,6 % sur la même période de l'exercice antérieur. Considéré en moyenne mensuelle, le taux d'inflation est passé de 2,4 % l'année antérieure à 2,5 % sur l'exercice en cours. Ce taux moyen d'inflation mensuel dépasse celui enregistré chez nos principaux partenaires commerciaux (États-Unis : 0,27 % et République Dominicaine : 0,34 %).

Graphique 1. Évolution de l'inflation mensuelle et annuelle en juillet 2023 (en %)



Source : IHSI

III.- Évolution des principales fonctions de consommation en juillet 2023

Le comportement de l'inflation mensuelle traduit le repli de l'indice des prix de la majorité des fonctions de consommation, notamment celui des postes : « Transport » (0 % à -2,4 %), « Biens et services divers » (-1,6 % à -3,2 %), « Communication » (0 % à -0,9 %), « Loisirs » (0 % à -0,5 %) et « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,9 % à 0,1 %). Toutefois, une accélération a été enregistrée au niveau du taux de variation de l'IPC des divisions de consommations suivantes : « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (4,5 % en juillet 2023 contre 0,8 % un mois auparavant), « Articles d'habillement

et chaussures » (0,9 % contre 0 %), « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (1,3 % contre -0,3 %). L'indice des postes « Enseignement » et « Restaurants » a stagné à 342,6 et 156,1 respectivement.

En glissement annuel, le rythme de progression de l'indice de toutes les divisions de consommation a connu une évolution baissière, à l'exception de l'IPC des postes « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » et « Enseignement » qui a crû de 44,4 % et de 11,3 % respectivement en juillet 2023. Les décélérations les plus significatives ont été observées au niveau de l'indice des groupes suivants : « Transport » (-8,6 pp à 94,6 %), « Biens et services divers » (-8,2 pp à 24,5 %), « Santé » (-7,3 pp à 27,2 %), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-5,3 pp à 38 %), « Restaurants » (-4,7 pp à 34,6 %). Par ailleurs, sur base mensuelle, la contribution la plus significative à l'inflation a été celle de la fonction « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » à 214,19 %, alors qu'en variation annuelle, celle du poste « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » a été la plus importante, soit 45,2 %.

Tableau 1. Contributions à l'inflation mensuelle et annuelle en juillet 2023 (en %)

Juillet 2023			
Poste	Pondération	Contribution à l'inflation mensuelle	Contribution à l'inflation annuelle
	en %	en %	
Indice Général	100,00	100,00	100,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	48,50	9,25	45,42
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	1,42	0,00	0,73
Articles d'habillement et chaussures	5,55	15,97	4,48
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	14,14	214,19	15,46
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	5,32	23,36	4,45
Santé	2,56	-21,54	1,72
Transports	9,10	-73,90	21,21
Communications	2,23	-7,03	1,05
Loisirs	1,52	-2,68	0,81
Enseignement	3,91	0,00	1,08
Restaurants	0,49	0,00	0,42
Biens et Services divers	5,26	-57,62	3,17

Source : Calculs de la BRH/MAE

IV.- Évolution de l'inflation selon l'origine des produits et les régions géographiques du pays

En juillet 2023, l'analyse de l'inflation selon l'origine des produits a montré une décélération, à la fois, au niveau de l'évolution de la variation de l'indice des prix des produits importés et de celui des produits locaux. En effet, le taux de croissance annuel des prix de l'IPC des produits locaux s'est chiffré à 38,6 % contre 41,1 % un mois auparavant alors que, pour les produits importés, il s'est établi à 41,5 %, enregistrant une baisse de 6,7 points de pourcentage par rapport à juin 2023.

Les données relatives à l'évolution de l'IPC au niveau des cinq régions géographiques définies par l'IHSI ont fait ressortir un ralentissement de l'inflation globale tant en rythme mensuel que sur base annuelle. En effet, en rythme mensuel, le taux d'inflation de la région « Aire Métropolitaine » a décéléré de 40 points de base (pb) pour se porter à 0,1 %, de même que celui des zones « Nord » (-30 pb à 0,2 %), « Transversale » (-20 pb à 0,3 %), « Sud » (-10 pb à 0,5 %) et dans le « Reste Ouest » (-10 pb à 0,5 %). En glissement annuel, l'inflation de la région « Reste Ouest » s'est établie à 41,4 % contre 45,1 % au mois précédent, le « Sud » (40,4 % contre 44,5 %), l'« Aire Métropolitaine » (38,1 % contre 42,7 %), le « Nord » (39,8 % contre 44 %) et la zone « Transversale » (40,3 % contre 44,2 %).

V.- Évolution de l'inflation sous-jacente

L'inflation sous-jacente, qui représente la tendance de long terme de l'évolution du niveau des prix, a connu, en glissement annuel, une progression moins soutenue que l'inflation globale alors qu'en variation mensuelle, un mouvement contraire a été observé. En effet, en rythme annuel, la croissance de l'IPC sous-jacent a été de 34,10 % en juillet 2023, soit un taux inférieur à celui de l'inflation globale (39,73 %). Sur base mensuelle, l'inflation sous-jacente s'est établie à 0,93 % en juillet 2023. Ce niveau dépasse l'inflation globale de 37 points de base.

VI.- Facteurs explicatifs de l'évolution de l'inflation mensuelle en juillet 2023

Le ralentissement du rythme de croissance de l'inflation mensuelle en juillet 2023 peut être attribué à une combinaison de facteurs dont la contraction du financement monétaire et l'appréciation de la gourde.

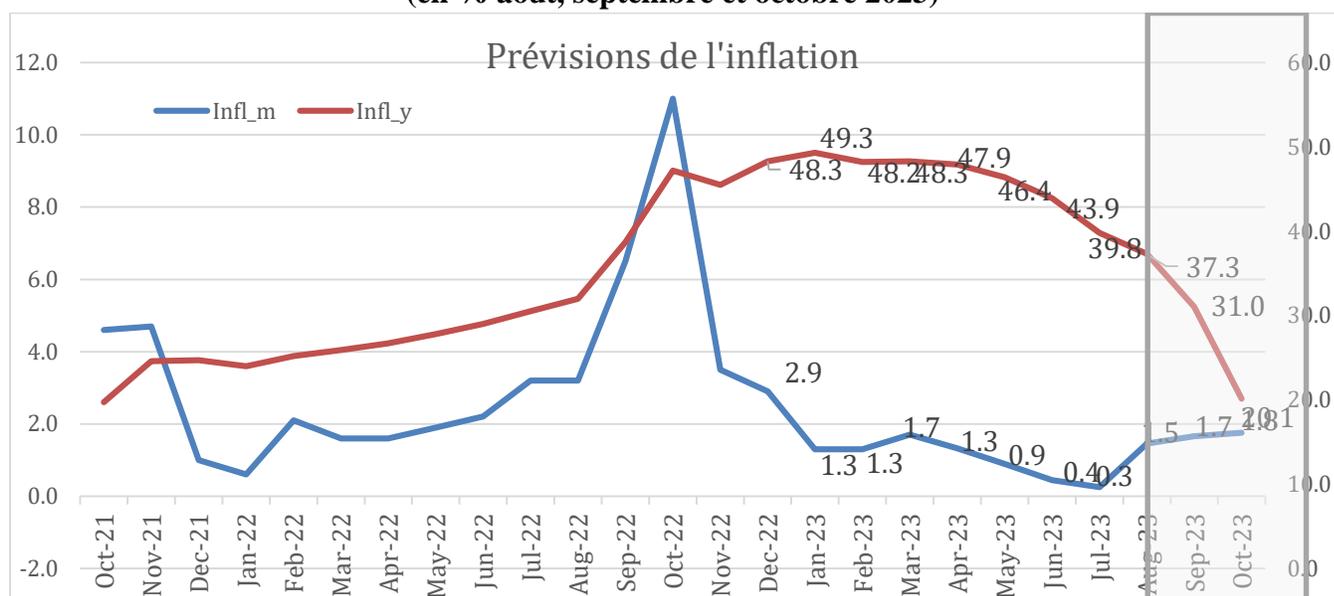
L'évolution favorable des finances publiques observée depuis le début de l'exercice a permis de contenir le financement monétaire. Au cours du mois de juillet 2023, le financement monétaire a accusé un repli de 0,45 % pour s'établir à 16 507 MG, conduisant à une baisse de l'offre de monnaie dans l'économie. Parallèlement, l'appréciation de la gourde, entamée depuis le mois d'avril 2023, s'est poursuivie au cours du mois sous revue, contribuant ainsi à l'atténuation des pressions inflationnistes liées aux produits importés. En effet, le taux de change de fin de période s'est établi à 136,3947 gourdes pour un dollar,

donnant lieu à un recul de 0,95 % en juillet 2023, après celui de 1,1 % et 7,7 % respectivement en juin et mai.

VII- Prévisions d'inflation

Pour les trois prochains mois, les prévisions d'inflation réalisées par la Direction Monnaie et Analyse Économique (MAE) tablent sur un accroissement du taux d'inflation mensuelle et une décélération de l'inflation annuelle. En effet, cette dernière devrait atteindre 37,3 % en août 2023, et poursuivre son ralentissement à 31 % et 20,2 % en septembre et octobre 2023 respectivement. Parallèlement, l'inflation mensuelle devrait s'accroître à 1,5 % en août 2023, à 1,7 % en septembre 2023 et 1,8 % en octobre 2023.

Graphique 2. Prévisions de l'inflation en variation mensuelle et annuelle sur trois mois (en % août, septembre et octobre 2023)



Sources : Prévisions du Service de Modélisation et Prévisions Macroéconomiques de la BRH

Tableau 2. Indice des prix à la consommation (IPC) par postes de dépenses et Variation mensuelle et annuelle de l'IPC en juillet 2023

Poste	IPC			Variation IPC (%)	
	Juillet 2022	Juin 2023	Juillet 2023	Mensuelle	Annuelle
Indice général	227,5	317,1	317,9	0,3	39,7
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	254,4	350,9	351,1	0,1	38,0
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	162,6	196,4	196,4	0,0	20,8
Articles d'habillement et chaussures	247,5	325,8	328,6	0,9	32,8
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	206,4	285,1	298	4,5	44,4
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	224,9	297,4	301,3	1,3	34,0
Santé	301,9	393,9	384	-2,5	27,2
Transports	167,4	333,9	325,8	-2,4	94,6
Communications	123,7	148,7	147,3	-0,9	19,1
Loisirs	217,7	266,1	264,7	-0,5	21,6
Enseignement	140,3	156,1	156,1	0,0	11,3
Restaurants	254,5	342,6	342,6	0,0	34,6
Biens et Services divers	211,4	272	263,1	-3,3	24,5

Source : IHSI

Glossaire

- Variation mensuelle** : Variation par rapport au mois précédent.
- Glissement annuel** : Variation par rapport au même mois de l'année antérieure.
- Inflation** : Mouvement persistant à la hausse du niveau général des prix.
- Désinflation** : Ralentissement de la croissance des prix.
- A1
- Déflation** : Baisse du niveau général des prix associée à une contraction de la masse monétaire et du crédit.
- Inflation sous-jacente** : Tendence de long terme des prix, tout en excluant la volatilité, les mouvements saisonniers, conjoncturels, et les chocs qui affectent les composantes du panier considéré.
- Région Nord** : Elle couvre les départements du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest.
- Région Sud** : Elle comprend les départements du Sud, de la Grand-Anse et des Nippes.
- Région Reste Ouest** : Y sont inclus les départements du Sud-Est et de l'Ouest, à l'exception de l'aire métropolitaine
- Région Transversale** : Elle regroupe les départements du Centre et de l'Artibonite.
- Aire Métropolitaine** : Elle contient les villes de Port-au-Prince, de Delmas, de Pétion-Ville, de Carrefour et de Croix des Bouquets.